

# L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél. : +229 97 9046 40

COMITÉ EXÉCUTIF DU WAAPAC

## L'he Gerard GBENONCHI élu vice-président

P. 05

**COUP D'ÉTAT PROGRAMMÉ POUR CE JOUR (27 SEPTEMBRE 2024) AU BÉNIN P. 03 - 04**

# L'UP le Renouveau, le BR, la RN et la FCBE soutiennent TALON



- ◆ Ils condamnent toute idée de déstabilisation et de remise en cause de l'ordre démocratique
- ◆ La justice doit démasquer toutes les personnes impliquées

**CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE P. 08**

## VLAVONOU reçoit plusieurs personnalités dont l'Ambassadeur du Royaume du Maroc



**DÉCLARATION DE PATRIMOINE AU BÉNIN P. 09**



## TALON fixe la liste des autorités et agents publics

**APPARTEMENTS MEUBLÉS À PORTO-NOVO «FENOU GUEST HOUSE»**

**+229 98 90 46 40**



**SALLE DE FÊTE ET DE CONFÉRENCE «ELONA HOUSE» À PORTO-NOVO**

**+229 98 90 46 40**



**SOINS DE QUALITÉ AUX POPULATIONS****L'ARS s'engage à doter le Bénin de nouveaux référentiels de soins**

Le Gouvernement du Bénin poursuit sa marche pour garantir à tous les citoyens, la qualité des soins de santé. Plusieurs réformes ont été entreprises ainsi que des actions menées. Pour s'assurer du même traitement face à une maladie quelque soit le centre de santé, il faut des référentiels de soins. Les quelques documents référentiels rédigés, il y a une dizaine d'années, révèlent une faible implication des sociétés savantes et ne couvrent pas la majorité des spécialités.

Pour corriger le tir et en vue de doter le Bénin de nouveaux référentiels de soins adaptés, l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (ARS) a organisé le mercredi 25 septembre 2024 à Cotonou, un atelier de cadrage de l'élaboration des référentiels de soins et de pré-validation des projets de canevas qui seront utilisés dans le cadre de l'élaboration des référentiels. Cet atelier réunit tous les corps de métier des professionnels de santé.

Pour Dr Lucien DOSSOU-GBETE, président de l'ARS, les référentiels de soins une fois élaborés seront d'un grand bénéfice pour le patient : « Ces référentiels de soins sont des guides, des repères à mettre à la disposition des professionnels du secteur de la santé. Grâce à ça, partout au Bénin, les malades souffrant de la même maladie seront pris en charge de la même manière, quelle que soit la ville, quel que soit le centre de santé...etc., ceci dans de meilleures conditions ».

Sur la question de la pratique, le président de l'ARS rassure : « La pratique va arriver vite. Nous nous sommes fixés des priorités. La première de ces priorités, c'est de nous occuper des maladies qui conduisent à augmenter la mortalité de la mère et de l'enfant, mais c'est aussi des maladies qui sont prises en charge dans le panier de soins par l'assurance maladie. Les référentiels sont prévus pour être disponibles pour la fin du mois de novembre 2024 ».

Ouvert ce jour, l'atelier sera marqué par des travaux de groupe au cours desquels il y aura une pré-validation des canevas qui seront utilisés pour élaborer des projets de référentiels. Ces projets subiront d'autres étapes jusqu'à la validation des référentiels par l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé au Bénin.

**MÉDIAS AU BÉNIN****www.lemblemedujour.com, votre nouveau site d'informations**

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 le site [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com).

Sur ce site, vous aurez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com), faites cœur chez vous.

**VISITEZ NOTRE SITE  
VIA CE LIEN**

[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** <sup>du jour</sup>

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ  
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577  
N° 495-24/HAAC/PT/CLC/SG/DAJDC/SDC/SCS

Porto-Novo, Rép du Bénin  
Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)  
Tél : +229 98904640

**PRODUCTION**  
Ets EMERIC PRODUCTION  
RCCM RB/PNO/09A848

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 97904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**RÉDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI  
Bernice ALOVOKPINHOU

**PHOTOS**  
Benoît KOFFI  
+229 97897626

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
Mayass NOUMON  
+229 96138484

COUP D'ÉTAT PROGRAMMÉ POUR CE JOUR (27 SEPTEMBRE 2024) AU BÉNIN

# L'Up le Renouveau, le BR, la RN et la FCBE soutiennent TALON

**L'Union Progressiste le Renouveau face à l'arrestation de l'ancien Ministre des Sports, Oswald HOMEKY****Le Bloc Républicain condamne fermement et exprime son soutien au Président Talon**

Ce 25 septembre 2024, le Procureur Spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) a confirmé à travers un point de presse, l'interpellation de M. Oswald HOMEKY, ancien Ministre des Sports et membre de notre parti. Les faits rapportés et les accusations portées contre le mis en cause sont suffisamment graves et contraires aux valeurs et à la ligne politique du parti. L'enquête suivant son cours, la Haute Direction du Parti invite les militants à la sérénité. Le parti réaffirme son soutien indéfectible au Chef de l'État Patrice TALON et son attachement aux principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et au respect des institutions républicaines. L'UP le Renouveau renouvelle son engagement à mener son action politique dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur au Bénin.

La Haute Direction du Parti appelle les militants et l'ensemble du peuple béninois à faire confiance à la justice de notre pays, qui saura, en toute impartialité, faire la lumière sur cette affaire.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2024

Pour la HDP,  
Le Secrétaire Général,  
Gérard GBÉNONCHI



Suite aux révélations du Procureur spécial de la CRIET sur des tentatives de déstabilisation politique au Bénin, le Bloc Républicain a publié un communiqué exprimant son indignation face à ces actes attentatoires à l'ordre démocratique. Le parti réaffirme son soutien indéfectible au Président Patrice Talon et aux institutions républicaines, et convoque une réunion d'urgence pour analyser la situation et son évolution.

Liberté-Travail-Prospérité ATTEINTE A LA SURETE DE L'ETAT ET REMISE EN CAUSE L'ORDRE DEMOCRATIQUE

COMMUNIQUE DU SECRETARIAT EXECUTIF (SE-BR)

Dans une déclaration de presse en date du 25 septembre 2024, le Procureur spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (Criet) a fait état des actions visant la remise en cause du processus démocratique en cours depuis l'historique conférence nationale en 1990 au Bénin.

Face à l'extrême gravité des faits indiqués lors de ladite déclaration de presse, le Bloc Républicain, conformément à ses valeurs républicaines, condamne toute idée de déstabilisation et tout acte visant à remettre en cause l'ordre démocratique en République du Bénin.

En effet, aucune ambition politique ne saurait amener des citoyens à ces manœuvres de prise de pouvoir illégale et antidémocratique au Bénin.

Le Bloc Républicain apporte son soutien sans faille au Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice Talon, au Gouvernement et à toutes les Institutions Républicaines.

Le BR renouvelle son ferme engagement à continuer de contribuer à la consolidation de tous les acquis depuis avril 2016.

Le BR reste très attaché à sa ligne directrice en continuant à travailler ensemble avec toutes les autres forces politiques afin d'avoir un système démocratique bien structuré et pour façonner un avenir meilleur pour notre nation.

Le Bloc Républicain invite par la même occasion le peuple béninois à faire confiance à nos institutions, qui, seules sont habilitées à apprécier et juger les situations en toute transparence.

De même, le BR lance un appel à toute la population béninoise pour qu'elle continue à faire confiance et accompagner les efforts développement amorcés par le Gouvernement sous le leadership éclairé du Président Patrice Talon.

Afin d'analyser cette situation politique et son évolution, une réunion du Bureau Exécutif National du parti est convoquée pour vendredi 27 Septembre 2024.

Fait à Cotonou, le 26 septembre 2024

Plus unis, Plus fort pour construire le Bénin

Le Président,

Abdoulaye Bio TCHANE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'Union Progressiste le Renouveau face à l'arrestation de l'ancien Ministre des Sports, Oswald HOMEKY**

Ce 25 septembre 2024, le Procureur Spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) a confirmé à travers un point de presse, l'interpellation de M. Oswald HOMEKY, ancien Ministre des Sports et membre de notre parti.

Les faits rapportés et les accusations portées contre le mis en cause sont suffisamment graves et **contraires aux valeurs et à la ligne politique du parti.**

L'enquête suivant son cours, la Haute Direction du Parti **invite les militants à la sérénité.**

Le parti réaffirme son soutien indéfectible au Chef de l'État Patrice TALON et son attachement aux principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et au respect des institutions républicaines.

L'UP le Renouveau renouvelle son engagement à **mener son action politique dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur au Bénin.**

La Haute Direction du Parti appelle les militants et l'ensemble du peuple béninois à faire confiance à la justice de notre pays, qui saura, en toute impartialité, faire la lumière sur cette affaire.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2024

Pour la HDP,  
Le Secrétaire Général,

Gérard GBÉNONCHI

**Communiqué Officiel du Parti Renaissance Nationale****Soutien au Président de la République Patrice Guillaume Athanase Talon**

Le Parti Renaissance Nationale (RN), fidèle à ses valeurs de justice, de responsabilité et d'engagement patriotique, exprime son soutien sans faille au Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice Guillaume Athanase Talon, dans le cadre de la situation actuelle qui anime les débats publics.

En tant que parti politique œuvrant pour la stabilité institutionnelle et le progrès de notre nation, nous rappelons l'importance du respect des institutions de la République et des principes fondamentaux de l'État de droit.

Nous invitons l'opinion publique à garder confiance en nos institutions, qui seules sont habilitées à apprécier et juger les situations en toute transparence et impartialité.

Le Parti Renaissance Nationale appelle à la retenue et à la vigilance face aux interprétations et aux spéculations, qui pourraient nuire à l'unité nationale et à l'image de notre pays.

Dans ce contexte, il est crucial de préserver un climat de paix et de sérénité pour permettre aux institutions compétentes de traiter cette affaire avec professionnalisme et rigueur.

Nous réaffirmons notre engagement à soutenir toutes les initiatives qui visent à renforcer la démocratie, la justice et le développement du Bénin, et nous restons convaincus que les actions du Président Patrice Guillaume Athanase Talon sont guidées par l'intérêt supérieur de la Nation.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2024

Claudine Afiavi PRUDENCIO, Présidente

**Communiqué officiel du Parti Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE)**

Dans un communiqué de presse en date d'hier 26 septembre, le parti Force Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) a confié avoir suivi avec attention le point de presse du Procureur spécial de la CRIET sur l'arrestation de hautes personnalités civiles et militaires et leurs implications dans un projet de coup d'état contre le régime en place. Le parti condamne cette voie viciée d'accession au pouvoir. Il a invité la »justice à faire en toute impartialité la lumière sur cette affaire » et a exprimé sa solidarité au peuple béninois, au chef de l'État et à sa famille.



**FORCE CAURIS POUR UN BENIN EMERGENT**

SIEGE NATIONAL : Carré 1733, Parcelle Q, Fidjrossé

Tél. : (229) 90 25 08 91/ 97 23 28 26

BP : 225 Cotonou Fidjrossé (Rép du Bénin)

Site web : [www.partifcbe.org/N° IFU : 6202113043685](http://www.partifcbe.org/N° IFU : 6202113043685)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le mercredi 25 septembre 2024, le parti Force Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) a suivi avec attention le point de presse du Procureur Spécial de la CRIET qui confirme l'arrestation de hautes personnalités civiles et militaire et leur implication dans un projet de coup d'Etat contre le régime en place.

En attendant les conclusions de l'enquête en cours et fidèle à ses principes de respect des valeurs démocratiques, le parti FCBE condamne cette tentative de coup d'Etat et réaffirme son opposition à toute forme d'accession au pouvoir par des moyens autre que par les urnes.

Le parti FCBE invite la justice à faire en toute impartialité la lumière sur cette affaire en garantissant aux mis en cause leurs droits conformément aux lois en vigueur.

Le parti FCBE exprime sa solidarité au peuple béninois, au Président de la République et à sa famille dans cette épreuve.

En tout état de cause le parti FCBE invite tous les acteurs politiques, toutes tendances confondues à œuvrer pour la paix et la stabilité politique dans notre pays.

Fait à Cotonou le 26 septembre 2024

Le Secrétaire Exécutif National



*Signature de Paul HOUNKPE*  
Paul HOUNKPE

COMITÉ EXÉCUTIF DU WAAPAC

# L'he Gérard GBÉNONCHI élu vice-président

Bonnes nouvelles pour le #Bénin et la 9eme législature. Le président de la Commission des finances et des échanges de l'Assemblée nationale du Bénin précédemment secrétaire général du comité Exécutif de l'Association des commissions des finances des Parlements des pays de l'Afrique de l'Ouest (WAAPAC), l'he Gérard GBÉNONCHI est élu vice-président. Ceci à l'issue des élections pour composer le nouveau comité exécutif de la WAAPAC tenues ce mercredi 25 septembre 2024 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Les assises de la 10eme Conférence et assemblée générale annuelle de la WAAPAC qui se déroulent à Abidjan depuis lundi dernier avec pour thème : « Mobilisation des recettes intérieures pour renforcer la stabilité et la résilience en Afrique de l'Ouest » continuent de donner de la visibilité au Bénin.

Après la brillante communication présentée mardi dernier sur le thème « Digitalisation et optimisation des recettes fiscales : cas du Bénin » par le président Gérard GBÉNONCHI, ce dernier vient de se voir propulser du poste de secrétaire général pour celui du vice-président du comité Exécutif de la WAAPAC pour un mandat de 2 ans.



Faut-il le rappeler en 2022 à Lomé au Togo, il était élu secrétaire général de ce comité Exécutif lors de la 8eme Conférence et assemblée générale annuelle de la WAAPAC dont le thème est : « Rôle des Parlements dans les mécanismes de relance économique post Covid 19 ».





# ELONA HOUSE

Salle de fête et de conférence à Porto-Novo

 98 90 46 40

Une destination unique au Bénin, dans la ville de Porto-Novo pour vos sorties d'entreprises ou événements privés

Vous souhaitez organiser un séjour dans un lieu original, inspirant et complètement équipé?

Nous avons ce qu'il vous faut!



*ELONA HOUSE dispose d'espaces professionnels inédits.*

*Accueillez vos invités dans un écrin de nature.*

*Mariage, anniversaire, communion, baptême, réunion, séminaire, cologie, séjour en famille et réception de tout genre?*

*Nous avons aussi tout pour vous accueillir !*



**Porto-Novo, Djassin  
Houinvé - Tokpota**



**+229 95534395 / 55500707**



**+229 98904640 / 55499999**



# GUEST HOUSE FENOOU

Appartements & Chambres meublés

 98 90 46 40

## Vous êtes à la recherche d'un appartement meublé ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal.



Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

*Les appartements sont disponibles pour de courts ou longs séjours*



**Porto-Novo, Djassin  
Houinvié - Dowa - Tokpota**



**+229 95534395 / 55500707**



**+229 98904640 / 55499999**

## CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## VLAVONOU reçoit plusieurs personnalités dont l'ambassadeur du royaume du Maroc

Ballet de visiteurs au cabinet du président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU dans la journée de ce jeudi 26 septembre 2024. Rachid AGUIBI, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc près le Bénin, M. Jijoho Convers Paul FAGNIDÉ, président de l'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB) et Roland RIBOUX, président du Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) ont été reçus successivement par l'autorité parlementaire. Le Diplomate est allé remettre au président Vlavonou une invitation de son homologue de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc tandis que le magistrat Jijoho Convers Paul FAGNIDÉ, président de l'UNAMAB et Roland RIBOUX du CIPB sont allés soumettre des questions particulières à l'autorité parlementaire.

À sa sortie de l'audience, Rachid AGUIBI, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc près le Bénin s'est confié à la presse parlementaire :

«...J'ai eu l'honneur et le privilège d'être reçu par le président de l'Assemblée nationale du Bénin à qui j'ai remis une lettre d'invitation de son frère, le président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc M. Rachid Talbi El Alami pour organiser une visite officielle de l'autorité parlementaire en tant que président de l'Assemblée nationale et aussi en tant que président du groupe d'amitié Bénin-Maroc. C'est depuis quelques semaines qu'il y a eu la formation des deux groupes de part et d'autres: groupe d'amitié Bénin-Maroc et groupe d'amitié Maroc-Bénin. Ce sera l'occasion d'échanger encore lors de la prochaine visite du président Louis Gbèhounou VLAVONOU au Maroc des questions de renforcement des relations qui sont déjà excellentes entre le Royaume du Maroc et le Bénin avec à leur tête son Excellence le président Patrice TALON et sa Majesté le Roi du Maroc Mohammed VI...»

Pour sa part, Jijoho Convers Paul FAGNIDÉ, président de l'union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB) s'est confié à la presse parlementaire en ces termes:

«... Au delà de l'objet principal qui est de nous présenter à la deuxième personnalité comme étant des interfaces pour des questions relatives à la magistrature, l'autre objectif c'est également d'échanger avec lui sur les points cruciaux que nous avons aujourd'hui. En premier lieu c'est le statut de la magistrature qui est en souffrance depuis plus d'une décennie. Parce-que, rappelez-vous, le besoin de modifier le statut avec lequel nous évoluons aujourd'hui dans le corps de la magistrature s'est fait sentir depuis plus de dix ans et par la force des choses en 2018, un statut nous a été voté ici même. Et pendant que nous attendions la promulgation de cette loi, nous étions surpris de constater que c'est une loi abrogatoire qui avait été prise et dès lors, nous n'avons pas réussi cette étape de la modification du statut. Et depuis, nous faisons des allers et retours dans les couloirs de notre chancellerie; mais à ce jour nous n'avons pas de gain de cause.

Fort heureusement quand nous étions venus depuis le 24 mai 2024, nous avons eu des échanges avec le Garde des Sceaux et de nos échanges il résultait qu'il y a une dernière monture qui est là prête à être envoyée au Secrétariat général du gouvernement pour finir par atterrir sur le bureau du président de l'Assemblée nationale. Donc cette volonté manifeste du gouvernement de nous doter désormais de ce statut au besoin avant la fin de cette année, la séance d'aujourd'hui était la bienvenue pour que nous puissions faire notre plaidoyer auprès de la deuxième personnalité de l'État afin qu'elle nous accompagne pour que nous ayons ce document qui a coup sûr améliorera les conditions de vie et de travail de l'ensemble des magistrats du Bénin et quelque part contribuera à faire asseoir correctement la justice du pays pour un développement plus stable et plus durable.



Nous avons profité pour évoquer quelques préoccupations relatives aux questions des lois que nous appliquons puisque nous sommes ici dans la maison où des lois sont élaborées. Il était donc nécessaire d'échanger sur des préoccupations liées à l'applicabilité de certaines dispositions, des textes et même de la disponibilité des textes réellement promulgués. Nous avons évoqué ces questions et nous avons eu des réponses assez satisfaisantes avec le président de l'Assemblée nationale. Il était enfin question de voir la possibilité d'avoir une passerelle entre notre union et l'institution pour que de temps à autre, dès que nous avons des préoccupations majeures que nous puissions les porter à la connaissance de l'institution par le biais de son président».

Enfin, Roland RIBOUX, président du Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB):

«...J'ai présenté au président de l'Assemblée nationale le CIPB, une association qui existe depuis l'année 2002 donc plus de vingt années d'existence. Je lui ai expliqué les récents développements de nos activités qui portent beaucoup plus sur la question de motivation, d'attitude à l'égard du travail, conscience professionnelle et autres... On a fait un petit livre que je lui ai remis et je me suis aperçu que l'Assemblée nationale était impressionné par ce sujet en particulier des questions d'éducation civique et morale qui nous intéressent. Nous avons aussi parlé de la malnutrition infantile qui est un sujet qui intéresse le public puisque nous devons améliorer nos statistiques. Nous avons déjà une bonne collaboration avec l'Assemblée nationale sur le budget de l'Etat puisque tous les ans le gouvernement avec le patronat et la chambre du commerce et d'industrie discute du budget. Je suis ravi de cette entrevue chaleureuse avec le président de l'Assemblée nationale...»



## DÉCLARATION DE PATRIMOINE AU BÉNIN

**Patrice Talon fixe la liste des autorités et agents publics****L'INTÉGRALITÉ DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL**

AECK/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1088 DU 11 SEPTEMBRE 2024  
fixant la liste des autorités et agents publics  
soumis à l'obligation de déclaration de patrimoine.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- vu** la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020 portant création, mission, organisation et fonctionnement du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant loi organique de la Cour des comptes ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 septembre 2024,

## DÉCRÈTE

**Article premier**

En application des dispositions de la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020 portant création, mission, organisation et fonctionnement du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin, le présent décret fixe la liste des autorités et agents publics soumis à l'obligation de déclaration de patrimoine.

**Article 2**

Sont soumis à l'obligation de déclaration de patrimoine :

- les personnes visées à l'article 52 nouveau de la Constitution ;
- les personnes élues à une fonction publique ;
- les autorités nommées dans les fonctions de la chaîne des dépenses publiques ;
- les magistrats et greffiers en fonction dans une unité judiciaire ;
- les officiers de défense et de sécurité publique qui assument un commandement ;
- les officiers et responsables de l'administration des impôts, des douanes, des eaux, forêts et chasse affectés dans un poste de contrôle ;
- les coordonnateurs ou gestionnaires des entités ayant pour objet la gestion ou l'administration de projets financés par le budget national, ou les partenaires techniques et financiers privés ou étatiques des entreprises publiques ou d'économie mixte ;

- les responsables des entités publiques qui bénéficient ou qui reçoivent structurellement des dotations ou subventions budgétaires de l'Etat ou des collectivités territoriales ;
- tout autre agent d'une entité publique dont l'acte de nomination le mentionne expressément.

**Article 3**

La déclaration écrite du patrimoine est faite :

- à l'entrée et à la fin des fonctions par les personnes visées aux points 1, 2, 3, 7 et 9 de l'article 2 du présent décret ;
- tous les deux (02) ans par les personnes visées aux points 4, 5, 6 et 8 de l'article 2 du présent décret.

La déclaration écrite du patrimoine est adressée au président de la Cour des comptes dans un délai d'un mois à compter de la prise de fonction ou de service.

La Cour des comptes élabore et met à disposition des formulaires-types de déclaration de patrimoine.

**Article 4**

La déclaration du patrimoine concerne le patrimoine personnel.

**Article 5**

L'accès aux déclarations souscrites est exercé dans le respect de la vie privée et des droits des personnes concernées dans les modalités prévues par la loi.

**Article 6**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

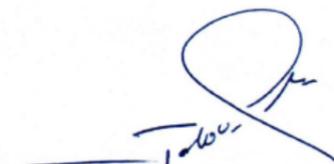
**Article 7**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 septembre 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



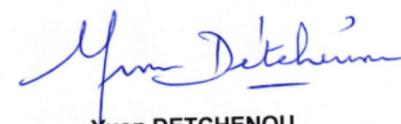
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Gardes Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; JORB : 1.

## LOGEMENTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

**Les coûts de cession approuvés**

Dans un contexte où le besoin de logements abordables se fait de plus en plus pressant, le Conseil des Ministres de ce mercredi 25 septembre 2024 a approuvé les coûts de cession des logements sociaux et économiques. Cette décision prise par le gouvernement béninois marque une avancée capitale dans la mise en œuvre des politiques de logement social dans le pays.

Rappelons que lors de sa séance du 20 avril 2022, le Conseil des Ministres avait déjà validé les critères d'attribution des logements ainsi que les modalités de leur commercialisation. Depuis cette date, une série de diligences a été entreprise pour stabiliser les coûts de cession, garantissant ainsi une accessibilité accrue à ces logements destinés aux ménages à revenus modestes. Avec l'approbation récente des coûts, le démarrage des opérations de cession est désormais prévu pour le dernier trimestre de 2024. Sous la conduite du ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, cette initiative vise non seulement à répondre à la demande croissante en logements, mais également à favoriser le développement durable et l'aménagement équilibré du territoire.

En effet, cette initiative devrait avoir des répercussions positives sur le marché immobilier, stimuler l'économie locale et renforcer le tissu social des communautés. Les détails concernant les coûts de cession et les modalités spécifiques de commercialisation seront prochainement communiqués, permettant ainsi aux futurs acquéreurs de se préparer en vue de cette opportunité. Signalons que l'approbation des coûts de cession des logements sociaux et économiques est donc une étape importante dans la stratégie de logement du gouvernement, promettant un avenir meilleur pour de nombreuses familles et contribuant à l'amélioration des conditions de vie des Béninois.

Roger DEDOME (Collaborateur extérieur)



## LE CONSEILLER MUNICIPAL ROMULUS MALICK BOKOU VOUS INVITE À PORTO-NOVO POUR

**L'après midi de partage des opportunités pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes**

Une occasion pour la jeunesse après l'étape du département de l'Ouémé à Akpro- Misséréte, organisée par le Ministre d'Etat, Abdoulaye BIO TCHANE, pour le compte des jeunes en quête d'emploi, de découvrir, à travers des présentations d'experts, les instruments mis en place par le Gouvernement pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'auto-emploi.

Date : Samedi 28 septembre 2024

Heure : 15h

Lieu : Salle Panthéon du Patriarche K. Dasilva, Porto-Novo

Inscription obligatoire via ce lien : <https://cutt.ly/QeTKP4WY>

Places limitées ! Inscrivez-vous dès maintenant.

Infoline : 97008633

Ne manquez pas cette opportunité exceptionnelle !



## ÉDITION 2024 DU FESTIVAL DÉPARTEMENTAL DES ACTIVITÉS LUDIQUES

**Les représentants de l'Ouémé à la phase nationale connus**

L'appel du Directeur départemental des sports

En octobre prochain à #Ouidah, aura lieu le Festival national des activités ludiques. Cette année, les jeux retenus sont le «Ovè» jeux de Quilles, le «Adji», jeux de domino et le «Bountou», jeux de claquette.

En prélude à cette phase nationale, les équipes, clubs et joueurs de l'Ouémé ont été conviés ce dimanche 22 septembre 2024 à la Maison des jeunes de Dangbo au Festival départemental des activités ludiques organisé par la Direction des sports de l'Ouémé.

Au terme d'une journée remplie de suspense et de surprises, c'est l'équipe des Aguégus qui est sortie championne pour les jeux de «Bountou». Elle sera secondée de l'équipe de Sèmè-Kpodji. C'est l'équipe de Bonou qui ferme la marche. Au niveau des jeux de «#Ovè», c'est l'équipe Dangbo qui a réussi à damer le pion à celle d'Akpro-Misserete. Enfin pour les jeux de « Adji», c'est la commune des Aguégus qui a dicté sa loi par le génie de son joueur. En deuxième place, il y a la commune d'Adjohoun suivie en troisième place de l'équipe d'Adjarra.

Très satisfait du fair-play, du déroulement démunies Festival et surtout de l'engagement des joueurs, des équipes et des clubs, le Directeur départemental des sports de l'Ouémé #Félien #HOUNKANRIN a prodigué des conseils aux représentants de l'Ouémé au Festival national des activités ludiques à Ouidah. À Ouidah, je voudrais que l'Ouémé monte au podium. Vous en avez les capacités et les compétences. Il suffit dès maintenant de vous mettre résolument au travail, a-t-il déclaré. Il a remercié par la suite les différentes équipes sans oublier les autorités gouvernementales pour leur attachement à la culture des activités ludiques.

Il faut dire pour finir que les différents vainqueurs et finalistes de ces différentes activités ludiques sont répartis avec des trophées et des enveloppes financières.



## CIRCONSCRIPTIONS D'INSPECTION PÉDAGOGIQUE

## Les nouveaux coordonnateurs prennent fonction

Les passations de charges dans les circonscriptions d'inspection pédagogique dans le secteur de l'enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle sont allées très vite avec le décor bien planté par l'arrêté Année 2024 No O45/ MESTFP/DC/SGM/DPAF/IGPM/CJ/SA/025SGG24 portant mutation des inspecteurs, et signé le 12 septembre 2024 par le Ministre Yves CHABI KOUARO.

Dans le département de l'oueme, inspecteurs coordonnateurs entrant et sortant se sont fait les grands adieux.

La journée du mardi 24 septembre 2024 a été mouvementée dans les locaux de la Circonscription d'Inspection Pédagogique de l'Oueme du fait de la cérémonie de passation de charges entre CCIP entrant et sortant. Madame Janviete FAGBOHOUN inspectrice en EPS de son état, et admise à faire valoir ses droits à la retraite a passé le témoin à son collègue inspecteur également en EPS David Hinnouho AGBODJOGBE. C'était l'occasion heureuse vraiment souhaitée par tous de voir mobilisés tous les acteurs du système éducatif autour de ces serviteurs de la République, maîtres de l'éducation. Collègues inspecteurs, conseillers pédagogiques, chefs d'établissements public et privé, représentants du syndicat, enseignants et collaborateurs, autorités politico-administratives, amis et invités, personne ne voulait se faire compter l'événement surtout en ce début de la rentrée scolaire où d'énormes défis s'imposent à notre système éducatif. Sous l'autorité solennelle de l'inspecteur Général Pédagogique du Ministère Monsieur Bertin TOLITON, du Directeur départemental de l'enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de l'Oueme Docteur Séverin MEHOUEYOU et des inspecteurs et chefs de groupes de disciplines, les heureux du jour ont donné de leur voix pour ce qui a été fait, et ce qui est à faire. Véritable exercice pédagogique pour ces valeureux CCIP de référence entrant et sortant de démontrer devant le parterre d'invités leur capacité manageriale à travers bilans, problèmes, difficultés et engagements.



Devant ses responsabilités qu'elle a exercé en mai 2022 dans le Plateau, et en mars 2024 dans l'Oueme, l'inspectrice Janviete FAGBOHOUN bien consciente du bras technique du système éducatif de notre pays à elle confié, a reconnu sans embages la délicatesse de sa mission de coordination d'inspection pédagogique qui selon elle, est une grande responsabilité qui appelle détermination, rigueur, exigence et autorité, mais ceci dans une démarche hautement éclairée de bienveillance et de dialogue permanente. Des propos dont la noblesse et l'élégance ont touché et pénétré les cœurs et les sensibilités. Très ému pas le message de sa collègue, le CCIP entrant l'inspecteur David Hinnouho AGBODJOGBE a reconnu le travail abattu en si peu de temps par sa collègue sortante; il s'est donc engagé fermement à tisser la nouvelle corde au bout de l'ancienne dans une démarche pédagogique inclusive, et ceci avec rigueur, abnégation et détermination pour le bonheur du système éducatif beninois. Et d'ailleurs, en tant que Ccip sortant du Plateau, c'est ce même discours d'engagement qu'il tiendra à l'endroit de son collègue entrant l'inspecteur Richard BAWA, nouveau CCIP du département du Plateau.

A noter que cette cérémonie de passation de charges a reçu l'onction du Ministre Yves Chabi KOUARO afin que le système éducatif fonctionne au mieux et se perfectionne pour le bonheur de tous.

Godfroy A. V.MISSAHOGBE (Collaborateur extérieur)

## PREMIÈRES JOURNÉES VÉTÉRINAIRES DU BÉNIN

## Le Ministre DOSSOUHOU insiste sur la sensibilisation des risques liés aux zoonoses

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOU, a procédé au lancement officiel des travaux des Premières Journées Vétérinaires du Bénin, ce jeudi 26 septembre 2024 à la salle bleue du Palais des Congrès à Cotonou. Les assises se tiennent sous le thème : « Le vétérinaire, un agent essentiel de santé au cœur de l'approche One Health ».

Ces journées visent à améliorer la visibilité de la profession vétérinaire et à mettre en exergue le rôle joué par les professionnels de la santé animale. À l'occasion, le Ministre Gaston Cossi DOSSOUHOU a insisté sur quelques enjeux des services vétérinaires qui sont, entre autres, de garantir l'accès aux soins et à la protection des animaux, à leur bien-être ; de protéger l'homme en garantissant la sécurité sanitaire des aliments mais aussi en gérant au mieux les risques infectieux zoonotiques notamment émergents, décuplés par la mondialisation des flux, les changements climatiques et l'intensification des productions animales et de combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM) qui est actuellement l'une des plus graves menaces pour la santé humaine.

Le 28 septembre 2024, date de la clôture des Journées, coïncide avec la célébration de la Journée Mondiale de lutte contre la rage. À cet effet, le Ministre a rappelé aux vétérinaires leur responsabilité de sensibiliser la communauté sur les risques liés aux zoonoses et à l'utilisation inappropriée des antimicrobiens.

Puis dans la perspective de l'interdiction des importations de volailles congelées au 31 décembre 2024, il les a invités à s'investir davantage dans la promotion des productions animales par le renforcement des conseils agricoles dédiés.

La Journée Mondiale Vétérinaire a été créée en 2000 et vise la promotion du rôle du vétérinaire dans la santé et le bien-être des animaux, des humains et des communautés. Et pour Christian DOVONOU, président du Conseil de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires du Bénin, la structure qu'il dirige avait depuis quelques années le projet d'avoir une célébration nationale de ces journées. « Grâce au concours de toutes et de tous, nous avons l'honneur de célébrer la première édition de cet événement que nous voulons périodique », se réjouit-il.





### GUEST HOUSE FENO

Appartements & Chambres meublés  
📞 98 90 46 40



### ELONA HOUSE

Salle de fête et de conférence à Porto-Novo  
📞 98 90 46 40

#### APPARTEMENTS MEUBLÉS À PORTO-NOVO «FENO GUEST HOUSE»

#### SALLE DE FÊTE ET DE CONFÉRENCE «ELONA HOUSE» À PORTO-NOVO



**Porto-Novo, Djassin  
Houinvié - Dowa - Tokpota**



**+229 95534395 / 55500707**



**+229 98904640 / 55499999**